



www.angers.fr

Mardi 9 juin 2009

## Communiqué de presse

### Journées nationales d'échanges des acteurs de la rénovation urbaine La ville d'Angers lauréate du Prix de l'urbanisme durable

Dans le cadre des journées nationales d'échanges des acteurs de la rénovation urbaine qui se déroulent au Palais des Congrès de Bordeaux, la Ville d'Angers vient de se voir décerner le Prix de l'urbanisme durable, doté de 100 000 €, par Pierre Sallenave, directeur général de l'ANRU et François Grether, architecte-urbaniste et co-président du jury de l'appel à projet.

#### **Angers et le développement durable, une évidence**

À Angers, le juste équilibre entre développement et qualité de vie transparaît fortement dans les paysages urbains. Il fonde en partie l'action municipale, qui a pour principal objectif de réunir la ville et de pérenniser sa cohésion sociale et économique, dans une démarche de développement durable.

Angers a ressenti très tôt le besoin de mettre en cohérence ses actions dans les domaines économique et environnemental ainsi que dans ses rapports avec les habitants. Angers et le développement durable ont donc naturellement une longue histoire commune...

Dès 1992, la ville adopte une charte pour l'écologie urbaine, puis adhère, en 1996, à la Charte d'Aalborg, charte européenne des villes durables. En 1999, la collectivité lance le projet « Angers - Ville Durable » et la même année s'associe à l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

Reconnue pour son engagement et ses réalisations, Angers fait office de pionnier et de référence parmi les villes engagées dans ce type de démarche. La Ville est récompensée au niveau national à plusieurs reprises. En 2002, elle reçoit le premier prix spécial collectivités territoriales dans le cadre du festival Fimbacte (Festival des acteurs de la construction et de l'environnement) pour la mise en ligne du projet « Angers-Ville durable » sur son site Internet, le Trophée Eco-Maires et les Rubans du Développement Durable pour la mise en place de son Agenda 21. Elle organise les rencontres nationales du développement durable « RIO+10, l'après Johannesburg » qui seront un succès (100 intervenants et plus de 1000 participants) et donneront lieu à la création de l'Observatoire européen des bonnes pratiques qui a pour mission de recenser des actions innovantes, de promouvoir les bonnes pratiques, de tisser un réseau d'échanges et de savoirs au service des collectivités locales, moteurs du développement durable.

#### **L'urbanisme durable, un projet de ville**

La dimension d'urbanisme est indissociable du projet global de la Ville dès le premier plan d'actions « *Angers Ville durable, 40 actions pour l'an 2000* ». C'est par son biais que sont jetées les bases de la ville de demain : projet urbain, révision du Plan d'Occupation des Sols (qui donnera naissance au Plan Local de l'Urbanisme), réflexion sur le quartier durable des Capucins (aujourd'hui en phase opérationnelle), Plan de Déplacements Urbains, valorisation du patrimoine... autant d'actions qui structurent fortement le projet municipal.

Dans le deuxième plan, pour les années 2001-2003, un premier bilan de l'avancement des actions est posé, et les suites à donner sont clairement précisées. Il est intéressant de noter que dès 2001, l'action « Poursuivre l'élaboration d'un projet urbain durable à l'échelle de la Ville et de son bassin de vie » indique que des études ont été lancées pour les quartiers de Grand-Pigeon et de la Roseraie, qui devront déboucher sur l'écriture d'un schéma directeur et d'un plan d'action spécifique. Ce sont ces études qui ont été à la base de la convention avec l'ANRU en 2004 pour ces deux quartiers.

#### **Contact Presse**

**Corine Busson-Benhammou**

83, rue du Mail – BP 80529 – 49105 Angers Cedex 02

Tél. : 02 41 05 40 33. Fax : 02 41 05 52 20

Courriel : corine.busson-benhammou@ville.angers.fr

A Angers, la démarche d'intégration des principes du développement durable va plus loin. Il s'agit pour chaque bâtiment, de réfléchir aux impacts sociaux et environnementaux de sa construction et de son usage, tout en prenant en compte les dépenses liées à l'investissement de base et à sa maintenance. Chaque projet doit amener à un bâtiment neuf ou réhabilité, dont les caractéristiques, en exploitation, constitueront un juste équilibre entre le respect de l'environnement, le confort des usagers et une gestion économique raisonnable.

Ainsi :

- La participation de la population, des usagers et des personnes travaillant sur le site devient une norme dans la définition des projets, voire leur mise en oeuvre.
- La définition du coût global (investissement et maintenance) de l'opération est intégrée dans le cahier des charges des maîtres d'oeuvre des opérations.
- Des clauses d'insertion sont systématiquement intégrées dans les cahiers des charges des entreprises intervenantes.

Par son exemplarité, par la recherche d'une économie du foncier (regroupement de services, d'équipements), par une réflexion en amont d'intégration des équipements dans des projets plus vastes (diversité, proximité) cette démarche contribue également à la mise en oeuvre d'un urbanisme durable à Angers.

#### **La Rénovation urbaine d'Angers sur internet**

Le site internet de la ville d'Angers présente l'intégralité des opérations de rénovation urbaine menées sur ses cinq quartiers. Un film d'une dizaine de minute réalisé il y a peu permet de visualiser l'entendue du travail accompli.

[www.angers.fr](http://www.angers.fr)

Les grands projets / Rénovation urbaine

#### **Contact Presse**

**Corine Busson-Benhammou**

83, rue du Mail – BP 80529 – 49105 Angers Cedex 02

Tél. : 02 41 05 40 33. Fax : 02 41 05 52 20

Courriel : corine.busson-benhammou@ville.angers.fr